

Bulletin municipal d'informations

Juin 2022 N°52



Animations

Informations pratiques

Services







Le mot du Maire

La sortie de la crise sanitaire, l'accroissement des besoins, la guerre en UKRAINE ont ajouté des délais supplémentaires pour l'approvisionnement des entreprises et entraîné une inflation généralisée que, malheureusement, nous subissons toutes et tous.

Les travaux de restauration de l'Église :

Ceux-ci "vont commencer ou ont commencé depuis quelques jours". Malgré la conjoncture actuelle, le résultat financier de l'appel d'offres a été conforme aux devis estimatifs du cabinet d'architectes LAMBERT-DEGAS. Le Conseil Municipal a validé le rapport d'analyses et a décidé de retenir les entreprises suivantes :

 HORY-CHAUVELIN, le lot maçonnerie pour 	189 818,45€
GAUTIER, le lot couverture pour	86 317,39€
 Patrimoine AUTHIER, le lot charpente pour 	97 874,30€
DUPUY, le lot vitraux pour	35 272,05€
DELESTRE, le lot électricité pour	14 759€
KRISTAL CHIMIE, le lot détermitage pour	3 072,01€

Seul le lot 5 (peintures murales) n'a pas été attribué, une seule offre et très supérieure ayant été reçue. L'estimatif étant inférieur au seuil de consultation des marchés publics, la municipalité pourra choisir sur devis après consultation de plusieurs entreprises.

Voici le détail des subventions accordées pour cette opération :

 Direction Régionale Affaires Culturelles : 	128 707,54 €
• Région :	100 000 €
Département :	85 805 €

D'autre part le Conseil Municipal a décidé de signer une convention avec la Fondation du Patrimoine pour la souscription d'une cagnotte. Si vous le souhaitez, vous pourrez ainsi apporter votre contribution à la restauration de notre église.

La Commune a également sollicité la Sauvegarde de l'Art Français qui aide à la protection et à la valorisation du patrimoine national, cette association va nous accompagner avec un don de 12 000 €.

Les travaux de rénovation énergétique :

Ces travaux sont effectués dans le cadre du "Plan de relance de l'Etat et de l'Europe", ils concernent les 2 anciennes classes primaires et vont débuter vers le 20 juin.

Afin de financer les projets 2022, le Conseil Municipal a sollicité la "Banque des Territoires" qui accompagne les collectivités avec des prêts sur 25 à 40 ans à des taux très intéressants. Vous trouverez le détail du budget prévisionnel 2022 en pages intérieures.

Avenir du lieu partagé :

Suite aux diverses réunions, une commission a été constituée, composée d'élus et de citoyens volontaires pour travailler sur ce sujet.

Ce groupe est composé de Francine GASSUAUD, Chantal LAFOND, Jean-Michel LE GOUX, Christophe PERNIN, Mickaël RAME, Luc SAUNIER, Micheline BERNARD, Philippe BARITEAU, Isabelle VILLAUDY-TALLEC, Philippe TERRIEN, Charles AUMONT, Sidalia GONÇALVES et Cédric LUCAS.

Avec l'ensemble de mon équipe municipale, je reste à votre disposition pour tout sujet ou question à votre convenance.

Bien cordialement, Votre Maire, Micheline BERNARD



Adoptez la stop attitude en Aunis Sud!

La Communauté de Communes est engagée pour une mobilité durable et solidaire en mettant en place l'offre "REZO POUCE".

Mais qu'est-ce que c'est?

"REZO POUCE" est un réseau solidaire pour partager ses trajets du quotidien. Depuis juin, de nombreux arrêts sur le Pouce sont implantés sur différentes communes du territoire. Grâce à l'application à télécharger, vous pouvez facilement partager vos trajets et vous retrouver aux différents arrêts! "REZO POUCE" est un mélange de covoiturage et d'autostop pour tous, "REZO POUCE" vous permet de vous déplacer sans contraintes.

Ça marche comment?

Inscrivez-vous gratuitement sur rezopouce.fr, sur l'application, en point relais ou en mairie. Vous recevrez une carte membre et un autocollant (pour les conducteurs). En mode stop, rendez-vous à un Arrêt sur le Pouce, sortez votre pancarte destination et tendez le pouce!

Où sont situés les arrêts à Forges ?

- D112, rue du Relais Puydrouard (direction Le Thou; Rochefort)
- D116, rue de l'Aunis à hauteur du château d'eau Forges (direction Aigrefeuille, La Rochelle)
- D116, rue de Fontenay à hauteur du 12 Forges (direction Courçon, Marans)
- D939, Grande Rue sur la place ancienne poterie Puydrouard (direction Surgères)
- D939, du côté droit, Champs du Godinet Puydrouard (direction Aigrefeuille, La Rochelle)

Contact et informations: rezopouce@aunis-sud.fr

Cérémonie du 8 mai 2022

Cette année, toutes les conditions étaient de nouveau réunies pour célébrer comme il se doit la capitulation de l'Allemagne nazie, le 8 mai 1945.

Cette année, la commune avait fait le choix de mettre à l'honneur le conseil municipal des jeunes.

C'est sous un beau soleil que la cérémonie a commencé par le traditionnel défilé depuis la mairie jusqu'au monument aux morts.







Le dépôt de gerbe a été effectué par deux membres du conseil municipal des jeunes

Les jeunes ont également participé à la lecture du message de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'état aux anciens combattants, avec Mme le Maire.

Enfin, pour clore cette cérémonie, un vin d'honneur a été servi. Ce fut l'occasion également pour le conseil municipal des jeunes de remettre les prix du concours des "maisons les mieux décorées":

- Gagnante Halloween : Nadège GARDRAT
- Gagnante Noël : Angélique BERTON
- Prix spécial décoration Noël : Katia MINGUET

Merci à tous et toutes pour votre participation à cette cérémonie sous le signe du soleil.





Budget: vote du compte administratif 2021

Mme le Maire présente le compte administratif 2021. L'assemblée constate que le CA présente :

- un excédent de fonctionnement au 31/12/2021 de

+ 107 834,55 €

- un excédent d'investissement au 31/12/2021 de

+ 137 877,43 €

Mr BARITEAU Philippe, Maire-adjoint propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

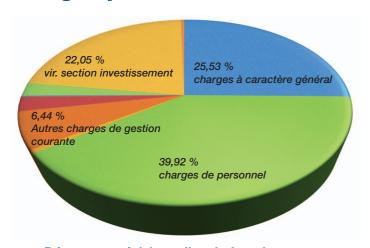
- résultat d'exploitation (excédent)

+ 107 834,55 €

- résultat d'investissement (excédent)

- + 137 877,43 €
- Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2021 et l'affectation du résultat.

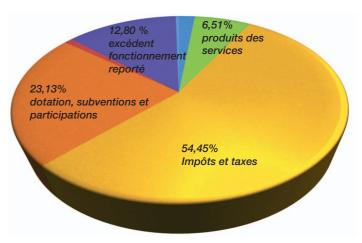
Budget prévisionnel 2022



Dépenses prévisionnelles de fonctionnement

Charges à caractère général	278 250,00
Charges de personnel et frais assimilés	435 000,00
Atténuation de produits	6 650,00
Autres charges de gestion courante	70 131,55
Charges financières	28 000,00
Charges exceptionnelles	100,00
Dotation provisions semi-budgétaires	2 000,00
Dépenses imprévues	24 999,84
Virement à la section d'investissement	240 313,88
Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 328,73

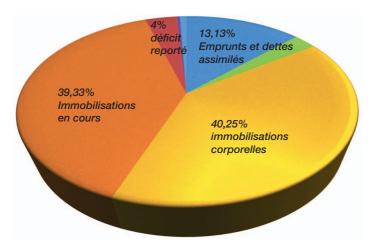
Total dépenses 1 089 774,00



Recettes prévisionnelles de fonctionnement

Atténuation de charges	20 000,00
Produits des services, domaine et ventes diverses	70 919,84
Impôts et taxes	593 335,00
Dotations, subventions et participations	252 058,00
Autres produits de gestion courante	10 000,00
Excédent de fonctionnement reporté	139 461,16
Produits exceptionnels	4 000,00

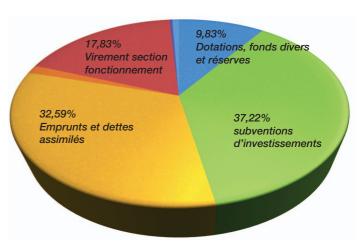
Total recettes 1 089 774,00



Dépenses prévisionnelles d'investissement

Opérations patrimoniales	10 264,00
Opérations de transfert entre sections	4 000,00
Déficit d'investissement reporté	48 864,77
Immobilisations en cours	530 000,00
Immobilisations corporelles	542 476,23
Immobilisations incorporelles	35 000,00
Emprunts et dettes assimilés	176 998,00

Total dépenses 1 347 603,00



Recettes prévisionnelles d'investissement

-	
Dotations, fonds divers et réserves	132 412,19
Subventions d'investissement reçues	501 533,54
Emprunts et dettes assimilés	439 204,66
Comptabilité distincte rattachée	19 546,00
Virement de la section de fonctionnement	240 313,88
Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 328,73
Opérations patrimoniales	10 264,00
Total rece	ettes 1 347 603,00

Extraits des délibérations du conseil municipal

Délibérations du 5/05/2021

Aménagement de la traversé de Puydrouard : convention d'études

Madame le Maire informe l'Assemblée de la réception de la convention d'études pour l'aménagement de la traverse de PUYDROUARD, Route Départementale N° 939, entre le PR 73 + 498 et le PR 74 + 133, afin d'améliorer la sécurité des usagers.

Le coût prévisionnel des travaux est de 698 500 € HT. Le montant des études est estimé à 53 955,11 € HT.

Le Département fera l'avance du montant total des études et la Commune s'engage à participer à hauteur de 40% du coût HT, soit un montant de 21 582,04 € HT.

Ces explications entendues, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de convention d'études de l'aménagement de la traverse de Puydrouard.

Délibération du 2/06/2021

Resstauration des extérieurs de l'Église de Forges

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du 19 Mai 2021 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Conservation Régionale des Monuments Historiques, site de POITIERS. Ce courrier propose une opération concernant la restauration des extérieurs de l'église de Forges sur le budget 2021 du Ministère de la Culture.

Cette opération est évaluée à 429 025,12 € H.T (montant subventionnable de l'opération) pour laquelle l'État apporterait une subvention de 30 %, soit 128 707,54 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le programme de l'opération pour un montant de 429 025.12 € H.T (soit 514 830.14 € TTC).
- Sollicite l'aide financière de l'État, soit 128 707,54 €,
- Précise que la totalité de l'opération, soit 514 830,14 € TTC, est inscrite au budget 2021 de la Collectivité,
- Autorise Madame le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier,
- Indique que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES H.T

Extérieurs phase 1

Lot 1 Maçonnerie, lot 2 Couverture, Lot 3 Charpente

et Lot 4 Vitraux avec option vitraux 243 683,94 €

Extérieurs phase 2

Lot 1 Maconnerie, lot 2 Couverture, lot 3 Charpente, lot 4 Vitraux avec option vitraux, lot 5 Peinture et lot 6 Détermitage 172 744.77 €

Honoraires maîtrise d'oeuvre

ACT	2 086,11€
VISA, DET, AOR pour extérieurs phase 1	6 420,42 €
VISA, DET, AOR pour extérieurs phase 2	4 089,88 €

TOTAL H.T 429 025,12 € DECETTED

NECELLES)
Subvention DRAC (30 %)	128 707,54 €
•Subvention Région (25 %)	107 256,28 €
 Subvention Département (25 %) 	107 256,28 €
 Autofinancement 	85 805,02 €
	TOTAL H.T 429 025.12 €

Délibération du 1/09/2021

Travaux d'enfouissement de la fibre optique

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, présente le projet de Charente-Maritime Très Haut Débit, pour l'implantation de la fibre optique sur trois sites : Rue du Stade, Chemin des Rivières et chemin de Pousse-Loube à FORGES.

Le Conseil Municipal a refusé en Décembre 2020 l'implantation de la fibre optique par poteaux aériens, privilégiant l'enfouissement. Après les diverses études techniques, Monsieur Philippe BARITEAU présente trois devis.

À la suite des différentes propositions, la Société AFTP est retenue

pour un montant de travaux de 55 440 € TTC sur la totalité des trois

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que le Conseil

Départemental peut allouer une subvention entre 35 et 40 % du montant des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- Le devis proposé par la Société AFTP pour un montant de 55 440 € TTC.
- Sollicite l'aide financière du Conseil Départemental dans le cadre de ces travaux d'enfouissement
- D'autoriser Madame le Maire ou l'un des Maires-Adjoints à signer le devis et document afférent à ce dossier.

Délibération du 11/10/2021

Rénovation énergétique de 2 classes primaires : choix des entreprises

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le dossier de rénovation énergétique de 2 classes primaires déposé dans le cadre du plan de relance de l'État et l'acceptation des subventions afférentes (DSIL à hauteur de 50%) ainsi que celles du Département pour 30%.

Monsieur Philippe TERRIEN, Maire-Adjoint, présente les devis actualisés en sa possession pour les lots de menuiserie, de chauffage-ventilation et de désamiantage.

Après étude des différents devis, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises suivantes :

- Pour le lot menuiserie : SEE VINET, pour un montant de 21 142,04 € HT, soit 25 370,45 € TTC.
- Pour le lot chauffage-ventilation : Chauffage Sanitaire de l'Aunis, pour un montant de 41 882,99 € HT, soit 50 187,59 € TTC.
- Pour le lot désamiantage : SAS D.D.M.H, pour un montant de 13 590 € HT. soit 14 949€ TTC.

Autorise Madame le Maire ou l'un des Adjoints à signer les devis et tout document relatif à ce dossier.

Délibération du 09/11/2021

Rénovation énergétique de 2 classes primaires : choix des entreprises

Monsieur Philippe TERRIEN, Maire-Adjoint, présente les derniers devis actualisés pour les lots de maçonnerie, d'isolation des combles et d'isolation des murs par l'extérieur.

Après étude des différents devis, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises suivantes :

- Pour le lot maçonnerie : Ets GONÇALVES, pour un montant de 19 038.76 € HT, soit 20 942,64 € TTC.
- Pour le lot isolation des combles : Ets France PRO HABITAT, pour un montant de 4 495,00 € HT, soit 5 394,00 € TTC.
- Pour le lot isolation des murs par l'extérieur : Ets ISO RENOV, pour un montant de 40 330,51 € HT, soit 48 396,61 € TTC.

Délibéra(on du 30/11/2021

Convention avec le département : subvention pour la restauration de l'Eglise St-Laurent

Madame le Maire informe l'Assemblée que la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, lors de sa réunion du 22 Octobre 2021 a décidé d'octroyer une subvention d'un montant maximum de 85 805 €.

Cette somme représente 20% d'une dépense subventionnable plafonnée à 429 025,12 € HT pour la restauration de l'Église Saint-

Ces explications entendues, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou l'un des Adjoints à signer la Convention avec le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.



Délibération du 7/03/2022

Restauration de l'Eglise St-Laurent : liste des entreprises retenues

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le Marché Public de la restauration de l'Église St-Laurent, s'est déroulé du 9 décembre 2021 au 27 janvier 2022.

La Maîtrise d'Oeuvre, le cabinet LAMBERT-DEGAS a effectué l'analyse des offres et a remis son rapport le 28 février 2022.

Madame le Maire présente le rapport et rappelle que le Conseil Municipal a validé le choix des travaux de l'ensemble des extérieurs pour la 1ère tranche de travaux.

Le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer le lot 5 : Une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres et vu le montant estimatif de l'économiste, la Maîtrise d'Oeuvre va procéder à une consultation par devis.

Après examen et débats, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir les entreprises suivantes :

Maçonnerie HORY CHAUVELIN	189 818,45 €
Couverture GAUTIER	86 317,39 €
 Charpente PATRIMOINE AUTHIER 	97 874,30 €
Vitraux DUPUY	35 272,05 €
Électricité DELESTRE	14 759,00 €
Détermitage KRISTAL CHIMIE	3 072,01 €

Délibération du 25/04/2022

Acquisition ancienne maisond'habitation: "Lieu partagé"

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la Convention opérationnelle avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA). xAfin d'avancer sur le projet, la Commune a sollicité l'EPFNA pour acquérir en 2022 l'ancienne maison d'habitation sise au 7 Rue de la Mairie à Forges.

L'EPFNA a donc mandaté un géomètre-expert afin d'établir un plan de division et propose un prix de vente à 69 164 €.

Ces explications entendues et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la transaction immobilière au prix de 69 164 €.
- Autorise Madame le Maire ou l'un des Adjoints à signer l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire.

Mise en place d'un service de police municipale sur le territoire de la C.D.C. Aunis Sud

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de création d'une Police Intercommunale sur le territoire de la CDC AUNIS SUD. Un groupe de travail a été créé. Monsieur Didier BARREAU,

Conseiller Communautaire Délégué a été désigné Élu-référent sur ce dossier. Différentes réunions ont eu lieu avec Monsieur le Sous-Préfet et la Gendarmerie Nationale. Des échanges ont été établis avec des Collectivités du Département qui ont déjà créé des Polices Municipales Intercommunales (Saujon, Le Gua) mais également avec la Communauté de Communes Estuaire Médoc qui gère une Police Municipale Intercommunale.

Madame le Maire présente l'ensemble du PowerPoint établi par les services de la CDC Aunis Sud.

À mi-parcours de cette étude, il est important que chaque Commune adopte une délibération de principe reprenant les éléments suivants :

- L'adhésion de la Collectivité au service de Police Municipale Intercommunale
- Un estimatif du temps de présence hebdomadaire des Agents
- Un ordre de grandeur de la participation financière

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Souhaite s'engager dans la création de cette Police Municipale sous réserve, qu'au terme de l'étude elle puisse correspondre aux différents critères et notamment financiers
- Précise un Budget annuel de 10 000 € par an
- Estime un temps de présence de 4,5 heures hebdomadaires des Agents.